

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LABELLE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, LE LUNDI 8 AVRIL 2024 À 19H, AU 672, BOUL. ST-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC JOW 1H0.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

➤ # 2023-00001 ◀

Nature et effets :

- Autoriser une clôture opaque d'une hauteur de 2,13 mètres dans la cour avant alors que l'article 8.8.2 du règlement de zonage 40-2004 exige une hauteur maximale de 1 mètre en cour avant dans le périmètre urbain.

Désignation de l'immeuble : 168, boulevard Saint-Joseph

Lot : 5 813 307

Zone : RES-23

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 5 avril 2024.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 21^e jour de mars 2024.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 21^e jour de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de mars 2024.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe